

CFDT CFTC FO SNB/CFE-CGC

MUTUELLE DU GROUPE BNPPARIBAS : VOTE ASSEMBLEE GENERALE

Comme chaque année, vous êtes appelés à voter lors de l'Assemblée Générale qui aura lieu le **14 Mai 2008**.

Votre participation est nécessaire à la bonne marche de votre complémentaire santé. En effet, si le Conseil d'Administration tout au long de l'année est garant de la bonne gestion de la Mutuelle, seule l'Assemblée Générale est légitime pour voter les délibérations.

Il est donc essentiel que les adhérents votent lors de cette prochaine assemblée.

Le bulletin de vote devra être posté au plus tard le 10 Mai 2008.

L'année 2007 a vu, comme par le passé, de nombreuses évolutions ; malheureusement, cela s'est effectué une fois de plus au détriment des patients.

Depuis le 1^{er} janvier 2008, de nouvelles franchises ont vu le jour. Il y a quelques jours, la Ministre de la Santé annonce qu'il pourrait être envisagé de transférer les charges de l'Assurance Maladie en matière d'optique vers les complémentaires santé.

Malgré un déficit récurrent de l'Assurance Maladie, le mois dernier, elle a indiqué que la consultation auprès des médecins augmenterait d'1 € le 1^{er} janvier 2009.

De qui se moque-t-on ? Sinon des patients qui ne sont aux yeux des Pouvoirs Publics que des « malades de payants »

Et les professionnels de santé dans cette histoire, on n'y « touche » pas, nous avons des gouvernants qui, au fil des années, laisse la part belle au monde médical.

Il est évident que ceci entraîne une augmentation des cotisations et en conséquence, **une baisse du pouvoir d'achat !**

La nouvelle réglementation en matière de cotisations depuis le 1^{er} Juillet 2007 devrait permettre de maintenir les taux de cotisation durant l'année 2009 pour les actifs. Concernant les retraités, le Conseil d'Administration devra être amené à des ajustements de cotisations afin de satisfaire aux obligations contractuelles.

Il est évident que la Mutuelle a toujours à l'esprit d'améliorer les prestations dans un cadre budgétaire déterminé par son Conseil d'administration.

A cet effet, pour adapter la gestion au plus près des besoins, **il est nécessaire que la délégation au Conseil d'Administration**, pour une révision éventuelle des cotisations et des prestations, **soit obtenue**.

**PAR AVANCE, NOUS VOUS REMERCIONS DE VOTRE PARTICIPATION A CE SCRUTIN, PARTICIPATION NECESSAIRE
POUR LA PERENNITE DE NOTRE MUTUELLE.**